



Déclaration liminaire CSA M

du 18 mars 2026

Madame la ministre, Monsieur le ministre, la CFDT souhaite vous rappeler les enjeux de la Fonction Publique en tant qu'employeurs que vous êtes ... dans un contexte où il n'y a plus de ministre de la Fonction Publique depuis plusieurs semaines !

Nous tenons à vous rappeler que l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique ont formulé quatre exigences : la revalorisation du point d'indice, des mesures de revalorisation des grilles indiciaires, l'abrogation de la baisse de 10 % des rémunérations pendant les congés maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence.

Madame, Monsieur les ministres, Il y a urgence : la rémunération nette moyenne des agents a diminué de 0,9 % depuis 2023. Le gel de la valeur du point d'indice en 2024 et 2025, la suspension de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), la mise en place d'une indemnité différentielle en 2025 et 2026, la réduction de la rémunération pendant les congés de maladie ordinaire sont venus aggraver la situation et sont vécus par les agent·es publics comme un camouflet sinon une punition.

La stigmatisation et les attaques continuent sur les agents de la FP, avec les dernières mesures iniques annoncées de réduction des jours d'autorisation d'absence pour raisons familiales et les jours enfants ... et la baisse drastique et durable des crédits d'action sociale.

Dans le contexte de déficit aggravé des carrières de la fonction publique, c'est une faute politique qui est en passe d'être à nouveau commise.

Face à cette dégradation continue des moyens donnés à l'action publique, la CFDT aura toujours pour priorité de défendre les missions portées par nos ministères, ~~toujours~~ avec comme boussole de répondre à l'intérêt général des populations et de protéger les personnes les plus fragiles.

La CFDT vous rappelle que nos missions d'intérêt général s'adressent particulièrement aux plus fragiles de nos concitoyens : les privés d'emploi, les populations précaires et les plus éloignés du soin, les étrangers quel que soit leur statut... Protéger ces populations devrait être un enjeu de

santé publique car une rupture de la chaîne de prévention sanitaire nous concerne tous. La CFDT refuse le discours inacceptable et populiste porté sur les personnes étrangères sans papiers en situation de précarité car il a des conséquences sur l'ensemble de la population en matière sanitaire et sociale.

L'AME a de nouveau été attaqué. Il est certes maintenu...mais plus restrictif et sans cesse attaqué par nombre d'élus et parlementaires sans que l'on entende tout l'intérêt de son existence au profit de l'ensemble de la société.

L'intérêt général et la démocratie sont deux valeurs phares de la CFDT. En matière de santé, elles passent aussi par la place réelle donnée aux usagers au sein des instances de démocratie en santé.

Le rôle de nos ministères est de protéger, accompagner, prévenir et conseiller nos concitoyens de la naissance à la mort quelque soient les aléas de leur vie. C'est notre honneur et notre fierté.

Aujourd'hui, dans nos collectifs de travail, les coupes budgétaires drastiques nous accablent et nous désolent :

- Qualité du travail empêchée
- Stress au quotidien
- Perte de compétences et d'expertises
- Turn-over des effectifs ajoutant à la surcharge de travail.

Les projets en cours visant à réorganiser la gestion de la santé publique en France au motif affiché d'améliorer la qualité du service rendu, ou de rendre l'action publique plus efficace cache en réalité un objectif et une seule préoccupation, la réduction budgétaire tous azimuts au détriment de l'intérêt des populations.

Cette lecture simplement comptable nous la refusons car la santé publique sur les territoires risque d'être durablement déstabilisée alors que les enjeux de sécurité sanitaire sont lourds :

- Santé environnementale, y compris la qualité des eaux de consommation humaine et de baignade,
- Sécurité alimentaire, malgré les nombreux scandales qui se succèdent,
- Programmes régionaux de santé qui visent à optimiser l'offre de soins en lien avec les particularités des territoires, qui sont de plus en plus mis à mal

- Maintien de l'indépendance des corps d'inspection : IGAS/IT/IASS/MISP/PHISP...

La CFDT craint la fin d'une régulation au niveau du territoire national, qui a défaut d'égalité territoriale, visait à un rééquilibrage et à une meilleure équité de traitement.

La CFDT regrette que les missions soient abordées par les seuls prismes sécuritaires et budgétaires, et non par les besoins et la qualité du service rendu à la population.

Pour la CFDT, il apparaît indispensable d'engager une réflexion structurée sur la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle nationale, afin de mieux anticiper les évolutions d'activité et de garantir une allocation équitable et soutenable des ressources humaines. Une telle démarche constitue un levier essentiel pour assurer la continuité et la qualité du service public sur l'ensemble des territoires.

La CFDT vous alerte également sur le climat d'instabilité politique en ce début d'année 2026 qui n'est pas sans conséquence sur nos missions ; à cette instabilité s'ajoute une méthode de communication politique par annonces de tribune ou voies de presse qui n'est pas sans conséquence sur les agents. Nous vous l'avons exprimé Madame la ministre de la Santé fin janvier.

Sur le budget 2026, à l'ordre du jour du CSA de ce jour, la CFDT aurait aimé avoir des données plus détaillées, en particulier sur le P155 et les plafonds et schémas d'emploi, avec une ventilation par direction en AC, directions en SD et la ventilation en ARS comme cela a été présenté lors du dernier CNC.

La CFDT questionne les Ministres sur l'analyse des budgets des ministères sociaux à l'aune des négociations engagées, notamment les dossiers :

- Egalité professionnelle
- Contractuels

Comment comptez-vous financer les mesures qui pourraient en découler car nous n'imaginons pas que vous souhaitiez négocier à vide !?

Au sujet de la PSC, quelle sera la capacité des ministères sociaux à mieux prendre en charge le coût de la PSC / prévoyance au regard du niveau

d'adhésion au dispositif, pour que in fine ce ne soit l'agent qui paye seul la note par une augmentation des cotisations.

Concernant les ARS, la CFDT confirme qu'elle souhaite le maintien du statut d'établissement public administratif (EPA), qui constitue une garantie d'indépendance et de cohérence pour la mise en œuvre des politiques de santé publique. Ainsi, nous insistons sur la nécessité de préserver et de renforcer :

- ✓ les corps d'inspection, l'expertise scientifique et les hautes compétences en santé publique, notamment la ressource médicale, via une politique attractive de préservation des missions et de rémunération ;
- ✓ la prévention, qui doit être maintenue et renforcée sur l'ensemble du territoire, au plus près des populations.

La CFDT n'est pas opposée à rapprocher l'action publique au plus des territoires et des populations. Cependant, la proximité ne se décrète pas par un coup de baguette magique car elle nécessite en réalité de penser la question des moyens humains et budgétaires qui seront données, sinon ce sera au mieux un simple effet d'annonce ou plus grave la mise en déséquilibre du schéma de santé publique.

Les premiers effets se font d'ailleurs sentir dans les agences à commencer par la baisse des crédits de communication de santé publique France comme nous avons eu l'occasion d'en échanger avec vous madame la ministre.

La qualité des services publics ne peut se satisfaire des déclarations d'intention où vous vous félicitez que ce budget « limite la casse » ! Au quotidien nous déplorons des services déconcentrés empêchés, mutualisés depuis 10 ans, sources de complexité et de dysfonctionnements.

Avec des conséquences sur les conditions de travail des agents et l'augmentation des situations de RPS au regard de la baisse des effectifs, de la précarité et les vacances de postes de plus en plus longs.

Les services publics doivent évoluer, pas être sacrifiés !